

FORMATION « LES FONDAMENTAUX DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL » (Établissements de plus de 300 salariés)

Public concerné

Cette formation s'adresse aux membres du CSE, aux membres des commissions Santé Sécurité et conditions de travail (CSSCT), aux responsables QHSE...

Prérequis

Aucun pré requis n'est demandé.

Objectifs

- Se repérer dans les obligations légales (textes de lois, document unique,...)
- Savoir détecter et mesurer les risques professionnels
- Enquêter après un accident du travail ; analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Proposer des actions concrètes pour contribuer à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail

Durée de la formation

5 jours (soit 35 heures)

Modalités pédagogiques

Le formateur met l'accent sur une pédagogie active et participative fondée sur le travail collectif et les échanges. L'apport de notions théoriques (sous forme d'exposés vidéo projetés) est étayé de situations pratiques (exercices, cas pratiques, partage d'expériences).

Un support synthétisant les thèmes développés est remis aux participants, ainsi qu'une bibliographie pour aller plus loin pour ceux qui le désirent.

Le formateur

La formation sera animée par Sophie Morin, psychologue du travail, psychothérapeute et IPRP (intervenante en prévention des risques psychosociaux), formatrice depuis 2009.

Programme de la formation

I. Sécurité et santé au travail

1. Définir la santé, la sécurité, l'hygiène
2. Définir la prévention et la protection
3. Quelles sont les obligations légales ?
4. Quels sont les enjeux au-delà de l'aspect légal ?
5. Les différents acteurs impliqués dans la SST/leurs rôles

II. Les risques professionnels :

1. Qu'est-ce qu'un risque ?
2. Qu'est ce qui influence un risque ?
3. Survenue d'un accident
4. Quels sont les différents risques ? *(ces différents points sont abordés plus ou moins en détails en fonction des risques présents dans la structure)*
5. La pénibilité

III. Les atteintes à la santé :

1. Les accidents du travail (AT)
2. Les maladies professionnelles (MP)
3. Le coût des AT/MP pour la structure

IV. La démarche de prévention

- A. Les grands principes
- B. Première étape : Identifier les risques : Analyse d'une situation de travail
- C. Seconde étape : évaluer les risques
 1. Repérer les risques a posteriori = « Qu'est ce qui a fait mal ? »
 2. Repérer les risques a priori = « Qu'est ce qui peut faire mal ? »
- D. troisième étape : mettre en place les actions de prévention

VI. Analyse du risque dans la structure

1. Les documents à disposition
2. Les risques présents dans la structure
3. La prévention dans la structure